



## LOI TRAVAIL XXL ? BAISSÉ DES DROITS A INDEMNISATION DU CHOMAGE ?

### A NOUVEAU LES MISÉRABLES ! MOBILISONS NOUS !

La situation sur le front du chômage ne cesse de s'aggraver : 6,6 millions d'inscrits à Pôle emploi, dont 3,7 en catégorie A (chômeurs sans aucune activité), en mai 2017 pour la France entière.

- 42 % de demandeurs d'emploi indemnisés avec l'ARE (allocation de retour à l'emploi), 50 % en comptant aussi ceux en ASS (allocation de solidarité spécifique) ou en allocation de formation
- Un montant moyen des indemnités d'ARE de 1000 euros
- Un taux d'indemnisation à 57 % de l'ancien salaire - au lieu de 70 % à 80 % jusqu'en 1992
- Un nombre croissant de personnes qui ne bénéficient que des misérables minima sociaux, dont 1,8 millions de bénéficiaires du RSA (4 millions en comptant aussi leurs familles).

Le texte de Convention Unedic agréé en avril 2017 a encore réduit les droits à indemnités de chômage pour les personnes en activité réduite, les seniors, et a supprimé le régime des intérimaires, qui visait à compenser par quelques avantages les inconvénients de la précarité qu'ils subissent. Les projets de l'actuel gouvernement concernant l'assurance chômage vont plus loin encore, dans la destruction des droits.

#### LES PROJETS DU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE MACRON

L'économie du numérique favorise un retour à des formes d'exploitation les plus archaïques : travail au jour le jour, à la tâche, à domicile, télétravail, auto-entrepreneuriat, plateformes... avec une disparition de la protection sociale.

Les projets de Macron concernant la refonte du droit du travail vont rendre les licenciements encore plus faciles et moins coûteux pour les employeurs, par le plafonnement des indemnités prud'homales accordées en cas de licenciement abusif, par le développement de nouveaux contrats « de chantier » ou « de projet », ce qui revient à restaurer le travail à la tâche...

Les salariés ayant démissionné de leur emploi et les travailleurs indépendants auraient droit - eux aussi - à des allocations de chômage, ce qui est une maigre compensation, compte tenu de la dégradation des conditions d'emploi et du nombre de travailleurs obligés de démissionner ou de « se mettre à leur compte » pour gagner une misère (440 euros mensuels, en moyenne, pour un « autoentrepreneur » !) N'y a-t-il pas, dans cette mesure, une volonté délibérée d'encourager les chômeurs (et surtout les futurs licenciés !) à s'orienter vers ce type d'impasse ? La résultante serait évidemment de faire baisser les chiffres du chômage. (Le précédent Président n'y avait pas pensé !)

Mais face à cette déréglementation de l'emploi, les moyens de financer le système d'assurance chômage et une « flexi-sécurité » ne suivront pas, car le patronat refuse toute augmentation des cotisations sociales d'assurance chômage. Le nouveau gouvernement envisage de supprimer les cotisations salariales, c'est-à-dire une partie du « salaire indirect » qui est dû aux salariés par les employeurs – ce qui revient en fait à diminuer les salaires. L'augmentation de la CSG (impôt proportionnel aux revenus - non progressif) va permettre de faire porter le poids du financement de ces mesures majoritairement sur les catégories de la population qui ont des revenus modestes : les salariés, les retraités, les chômeurs...

Le gouvernement a prévu un effectif supplémentaire de 1000 contrôleurs pour accentuer le dispositif de contrôle sur les demandeurs d'emploi, les sanctionner au moindre refus d'une offre d'emploi dite « raisonnable ». Nous connaissons depuis dix ans ces fameuses « offres raisonnables d'emploi » (pour la plupart en CDD, à temps partiel...) qui obligent les chômeurs à faire chaque jour plusieurs dizaines de kilomètres pour aller gagner une misère, et qui ne correspondent même pas à leurs compétences...

La fiscalisation de l'assurance-chômage et la remise en cause du paritarisme pourraient, en plus, rendre possible un remplacement des indemnités de chômage par une allocation d'un montant à peine équivalent au RSA, comme c'est déjà le cas en Allemagne et en Grande Bretagne.

## **NOS PROPOSITIONS : UNE VRAIE RTT, UN SYSTÈME COMPLET DE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE, AVEC UNE VRAIE COUVERTURE D'ASSURANCE-CHOMAGE**

Face à la perspective de nouveaux gains de productivité énormes, de telles mesures ne visent qu'à faire baisser massivement les salaires et à laminer la protection sociale...

Nous n'acceptons pas ces mesures de régression sociale qui nous sont présentées comme fatales et inéluctables. Nous voulons une vraie réduction du temps de travail, un revenu personnel garanti à hauteur du Smic mensuel, avec ou sans emploi, dès 16 ans, et un véritable système de **Sécurité sociale professionnelle**, qui permette – au lieu d'une indigne « flexi-sécurité » – l'accès de chaque personne à la formation professionnelle et à un déroulement de carrière permettant une augmentation du salaire tout au long de la vie active.

L'assurance chômage doit devenir la 5<sup>e</sup> branche de la sécurité sociale. Elle doit fonctionner selon un principe de solidarité entre salariés et chômeurs - ayant déjà travaillé ou non - tout comme l'assurance-maladie fonctionne selon un principe de solidarité entre bien-portants et malades... Car les chômeurs ne sont pas plus responsables de leur situation que les malades ne le sont de la leur ; tout le monde peut un jour tomber malade ou devenir chômeur ! Mieux indemniser les chômeurs, c'est faire de la prévention, essayer de limiter l'énorme casse sociale dont les patrons et les politiques qui les soutiennent sont les seuls responsables...

**Les salariés, dont les chômeurs et les précaires, revendiquent :**

- **Une réduction du temps de travail immédiate à 32 H, sans perte de salaire ni flexibilité, avec embauches correspondantes**
- **Une indemnisation décente de toutes les formes de chômage au minimum au niveau du Smic mensuel et un retour à un taux d'indemnisation à 80 % du salaire antérieur**
- **Une gestion des organismes de protection sociale et d'assurance chômage par des délégués élus de tous les salariés, dont les chômeurs. La présence de représentants des chômeurs et précaires partout où se décide leur sort.**

**LE 21 SEPTEMBRE PROCHAIN, CHOMEURS ET PRÉCAIRES, REJOIGNONS PARTOUT EN FRANCE LES MANIFESTATIONS A L'APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES CONTRE LES ORDONNANCES DE DESTRUCTION DU CODE DU TRAVAIL !**

**DANS L'ATTENTE DE L'OUVERTURE DE LA PROCHAINE « CONCERTATION » SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE, RASSEMBLONS-NOUS ET PRÉPARONS LA MOBILISATION !**

**AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOMAGE !**

AC ! 21 ter rue Voltaire, 75 011 Paris, [contact@ac-chomage.org](mailto:contact@ac-chomage.org) site : [www.ac-chomage.org](http://www.ac-chomage.org)